



# CONTRAT DE LOCATION 2024

CAMPING « LA PLAGE DE VERDUZAN »  
Rue du Lac 32410 Castéra-Verduzan

Tél : 05.62.68.12.23 / 06.76.47.84.15  
camping.laplagedeverduzan@orange.fr  
contact.campingcastera@orange.fr

V/ réf : .....

Date d'expédition: ..... **A COMPLÉTER PAR LE CLIENT EN LETTRES CAPITALES**

NOM : ..... Prénom : ..... Adresse : ..... Code Postal : ..... VILLE..... PAYS..... Tél : ..... Tél Portable : ..... N°. immatric. véhicule..... Votre adresse e-mail : .....		<p><i>Doubles essieux non admis.</i></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> longueur <input type="checkbox"/> .....m <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
--	--	---

Inscrivez ci-dessous le nom de TOUTES LES PERSONNES concernées par cette réservation :

NOM	Prénom	Date de naissance
1		
2		
3		
4		
5		

Observations : .....

### - JE COCHE MA RÉSERVATION -

Emplacement 2 pers  
(De 11h00 à 11h00)

Nombre de personnes supplémentaires : ...

#### \* Locations

(Du samedi 15 H au samedi 10 H)

- Mobil-home Vérona 4/5pers clim.  Mobil-home Super Mercure 4/5pers clim.
- Mobil-home Domino 4/5pers.clim  Mobil-home Evasion 4/5pers.clim
- Cocosweet 4pers.(sans sanitaires)

En cas d'intempérie (pluie, vent), il peut vous être demandé de déplacer votre véhicule sur une aire de stationnement prévu à cet effet, ceci afin de préserver les biens et emplacements. Le port du bracelet qui vous est remis à votre arrivée est obligatoire.

J'ai bien noté le prix de la location selon tarif joint, en fonction de la période choisie et du nombre de personnes

**A NOTER : TAXE DE SEJOUR : 0,60 € par pers et par nuit, gratuité pour les enfants de moins de 18 ans (Sous réserve Nouvel Arrêté Municipal)**

J'accepte les conditions de location, ainsi que le règlement intérieur, du Camping « LA PLAGE DE VERDUZAN » (voir verso) et je réserve :

**DATE D'ARRIVÉE :** .....

**DATE DE DÉPART :** .....

### MONTANT DE L'ACOMPTE

- EMPLACEMENT : 45 € par semaine, le solde à l'arrivée ..... €
  - LOCATION : 25% du séjour, le solde 1 mois avant l'arrivée ..... €
  - FRAIS DE DOSSIER..... 10 €
  - ASSURANCE ANNULATION (non obligatoire, mais conseillée) 3 % du montant du séjour..... €
- Total ..... €**

Mode de règlement : **Virement**  **Chèque Bancaire**  **Chèques Vacances**  **Espèces**

Date et signature (recto et verso), précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord ».

## Conditions générales de location

- La location est nominative : elle ne peut en aucun cas être cédée. Elle ne devient effective, **donc ferme est définitive**, qu'après l'accord de la Direction, matérialisé par l'accusé de réception et l'encaissement du montant représentant l'acompte demandé, plus les frais de dossier de 10€
- L'accord de la Direction est conditionnel : il est donné sous réserve, le jour de l'arrivée sur le terrain, du strict respect des conditions d'admission prévues au règlement intérieur et rappelées, pour l'essentiel, ci-après :

- ◆ Le terrain « La Plage de Verduzan » est ouvert aux seuls séjours de loisirs à l'exclusion de tous autres types.
- ◆ L'entrée et le séjour sur le terrain ne sont accordés qu'aux personnes pouvant justifier d'un domicile fixe et d'une assurance, en cours de validité, couvrant la responsabilité civile du locataire pendant la durée de son séjour.
- ◆ L'accès du terrain est interdit aux véhicules utilitaires ou professionnels, ainsi qu'aux caravanes doubles essieux.
- ◆ La tarification des redevances concerne la seule location, foncière du sol, les autres prestations ou services n'étant que l'accessoire de cette location.
- Les visiteurs sont autorisés dans l'enceinte du camping avec l'accord exprès de la direction

- **Assurance "annulation" :**

Vous pouvez souscrire une assurance "annulation" elle est facultative. Elle rembourse le dédit que vous êtes obligés de verser en cas d'annulation de votre séjour, calculé selon nos conditions de locations, ou des jours perdus, en cas d'arrivée différée ou de départ anticipé.

Toute annulation doit être faite par courrier recommandé, la date de la Poste faisant foi.

Dans ce cas il vous sera retenu, ou vous resterez devoir :

- Les frais de dossier
- \* Un montant égal à 30% du séjour si vous annulez plus de 20 jours avant la date prévue de votre arrivée
- \* Le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 21 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date
- En l'absence de tout message écrit du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location deviendra disponible 48 heures après la date d'arrivée prévue et le règlement de la totalité des prestations sera dû.  
Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

- **Toutes les locations, Cocosweets, mobil-home, emplacements se font pour les arrivées à 15 h et les départs à 10 h.**
- Tout contrat de location doit obligatoirement être accompagné d'un acompte, des frais d'assurance "annulation" si c'est votre choix et des frais de dossier : seul l'acompte sera déduit du montant total du séjour.

- Le solde du séjour est exigible :
  - ◆ Pour les emplacements : **1 mois avant l'arrivée ou le jour de l'arrivée**
  - ◆ Pour les locations : **1 mois avant le début du séjour**
- Les animaux doivent obligatoirement être tatoués, vaccinés contre la rage et tenus en laisse : le carnet de santé est à déposer à l'accueil le jour de l'arrivée. Les règles d'hygiène élémentaires doivent être impérativement respectées sur les emplacements et dans les locations.
- Chaque BTM, mobil-home ou Bungalow Evasion, contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie (à l'exception des draps, des taies d'oreillers et du linge) et un salon de jardin.
- Le matériel de chaque, BTM, mobil-home ou Bungalow Evasion, fait l'objet d'un inventaire dans l'installation, le locataire est tenu de contrôler à son arrivée, de signaler toute anomalie et de le rendre signé, le jour même.
- **A l'arrivée, il est demandé le versement d'un chèque de caution :**
  - ◆ **Pour les locatifs : 2 chèques de caution (1 chèque pour le forfait nettoyage et 1 chèque pour le badge et casse ou dégradations)**  
**Les chèques de caution seront envoyés par courrier sous 8 jours (à compter de la date de départ)**
  - ◆ **Pour les emplacements : 1 chèque de caution de 30 euros (badge d'accès)**

Une option forfait de nettoyage peut être demandée à la location ou à l'arrivée, moyennant la somme de 40 €.

- **La location est ferme et définitive pour toute la durée indiquée** Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Toute arrivée anticipée expose les campeurs à ne pouvoir occuper l'emplacement (ou la location) attribué, et ceci jusqu'à la date de location.

- En cas de manquement grave aux dispositions du règlement intérieur et si le départ anticipé est rendu nécessaire, la totalité du séjour prévu restera due et acquise.
- En cas de litige le Tribunal de Commerce d'Auch dont il est fait attribution de juridiction sera le seul compétent

**Signature du client acceptant les termes ci-dessus.**